



Pays de la Loire

**AADPL**

9 rue de la cité La Coursaudière

BP 18

85300 Challans

[www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org](http://www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org)

Contact : [info-aapdl@gmail.com](mailto:info-aapdl@gmail.com)



À l'attention des RSG et pour ceux qui se posent des questions sur le rôle du

## COMITE REGIONAL et de L'ASSEMBLEE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Sachez que l'association tout entière fonctionne grâce au temps et aux efforts que vous lui consacrez.

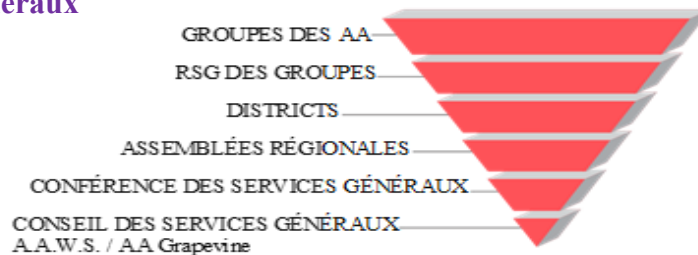
*Bon  
à savoir*

*D'un bon Comité et d'une bonne Assemblée régionale  
naissent des projets, des orientations et des idées  
pour améliorer le Mouvement et ses services*

Ceux qui servent pour la première fois chez les AA ne connaissent peut-être pas l'expression

« **Services généraux** ». Il peut être utile de concevoir les Services généraux comme une sorte de dialogue ou de communication entre les groupes et les serviteurs de confiance qui travaillent en leur nom, et le Bureau des Services généraux et le Conseil des Services généraux qui s'occupent des affaires du Mouvement.

### Structure des Services Généraux



**Le Groupe** Le groupe se réunit pour formuler une conscience de groupe au sujet de changements ou de mesures touchant l'ensemble des AA. Le représentant élu du groupe auprès des Services généraux, ou **RSG**, a pour fonction de s'assurer que la conscience de groupe est entendue et prise en considération au District et à la Région.



**Le RSG** élu par son groupe est essentiel à la mission des Services généraux étant chargé non seulement de faire entendre la voix de son groupe mais aussi de lui rapporter les actions de la Conférence qui affectent l'unité, la santé et la croissance du Mouvement. Il est le lien entre son groupe et « l'ensemble du Mouvement ». Ce lien devient le canal par lequel les nouvelles, l'information, les opinions et les idées peuvent circuler dans les deux sens



**Le District** Les groupes se rassemblent en Districts, qui représentent généralement un certain nombre de groupes situés à proximité les uns des autres. Les RSG de chaque District élisent un Représentant du District auprès de la Région (RDR), qui devient un membre du Comité régional.



**La Région** tient des assemblées périodiques qui comptent les RSG et les RDR comme membres votants. Le calendrier et l'ordre du jour relèvent de l'autonomie locale et de la conscience de groupe. L'information à leur sujet est transmise par le RDR ou par d'autres serviteurs de confiance régionaux. La Région s'occupe d'un large éventail de questions, et l'une de ses fonctions les plus importantes consiste à élire le délégué qui la représentera à la Conférence annuelle des Services généraux.

**LE RSG est essentiel à la mission des Services généraux** étant chargé non seulement de faire entendre la voix de son groupe mais aussi de lui rapporter les actions de la Conférence qui affectent l'unité, la santé et la croissance du Mouvement.

**Il est le lien entre le groupe et « l'ensemble du Mouvement ».** Ce lien devient le canal par lequel les nouvelles, l'information, les opinions et les idées peuvent circuler dans les deux sens. Il est important de noter que ce lien est aussi ce qui permet au groupe de faire entendre sa voix dans les affaires du Mouvement.

**Par sa présence à l'assemblée il fait entendre la voix de son groupe.** Il participe, en exprimant les préoccupations de son groupe devant les autres RSG réunis à la réunion du District et en posant des questions au sujet d'un point de budget ou en proposant une idée que son groupe juge importante à l'assemblée régionale. Il participe en discutant d'un article à l'ordre du jour avec passion devant le délégué, à la veille de son départ pour la Conférence des Services généraux.

**Quand le RSG vote, la voix du groupe se fait entendre.** Le RSG vote sur le choix des serviteurs de confiance qui dirigeront le District et la Région et sur le choix du délégué qui représentera la Région à la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux. La voix du groupe se fait entendre quand le RSG vote sur la meilleure façon d'utiliser les contributions à la Septième Tradition pour réaliser les services de Douzième Étape.

## ASSOCIATION REGIONALE DES ALCOOLIQUES ANONYMES

2

Il a été créé une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour dénomination « Association Alcooliques Anonymes des Pays de la Loire ». « AAPDL »

Elle assure la représentation et la gestion des services d'intérêts communs du groupe ou de l'ensemble des groupes locaux qui appliquent les principes des Alcooliques Anonymes en région des Pays de la Loire.

L'association se compose exclusivement de personnes physiques :

- Des membres actifs élus, représentants des groupes locaux.
- Des membres de plein droit, représentants des groupes Alcooliques Anonymes locaux

Son conseil d'administration avec un président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il peut en particulier faire toutes opérations bancaires et postales. Il peut déléguer aux autres membres ses pouvoirs (Le trésorier de l'Association élu est aussi celui de la Fraternité)

## LA RÉGION

La Région tient une place importante dans la structure des Services généraux, elle est reliée directement aux groupes des AA et à leurs membres grâce aux RDR et aux RSG. Elle participe aux prises de décision du Mouvement par l'entremise des délégués régionaux.

La Région a l'autonomie nécessaire pour organiser ses réunions selon sa conscience, le Douzième Concept offre les Garanties fondamentales de la Conférence comme principes directeurs pour rester démocratique en pensée et en action.

Le calendrier et l'ordre du jour des Assemblées relèvent de l'autonomie locale et de la conscience de groupe.

La Région s'occupe d'un large éventail de questions, et l'une de ses fonctions les plus importantes consiste à élire le délégué qui la représentera à la Conférence annuelle des Services généraux.

## L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET SES ACTIVITÉS

L'une des principales caractéristiques de toute bonne organisation, c'est qu'elle s'assure d'un fonctionnement harmonieux et efficace en établissant, entre ses différents services et employés, des relations telles que chacun sait ce que sont effectivement ses responsabilités et l'autorité correspondante. À moins que ces prérogatives ne soient définies clairement, à moins que ceux qui détiennent l'autorité suprême ne soient prêts à déléguer leur pouvoir de façon appropriée, dans le but de maintenir un fonctionnement adéquat, à moins que ceux qui détiennent cette autorité déléguée ne se sentent à même de l'utiliser en toute liberté, comme des serviteurs de confiance, et à moins qu'il n'y ait une procédure précise pour interpréter et trancher les situations ambiguës, alors les affrontements personnels, la confusion et l'inefficacité sont inévitables.

Au cœur de la Région il y a la réunion d'assemblée, où s'exprime la voix démocratique de notre association. Bien que chaque Région ait l'autonomie nécessaire pour organiser ses réunions selon sa conscience, le Douzième Concept offre les Garanties fondamentales de la Conférence comme principes directeurs pour rester démocratique en pensée et en action.

### L'assemblée régionale typique

- Délégué adjoint
- Délégué
- Secrétaire
- Trésorier
- Registraire
- Président de la Région
- RSG
- Président de comité
- Délégué
- Ancien délégué
- Membre des AA (non-votant)

## But

Toutes les Régions ne fonctionnent pas de la même façon, mais en général elles ont un triple but :

- Élire un délégué qui représentera la conscience de la Région à la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux, où des décisions sont prises qui affectent les AA à travers les États-Unis et le Canada.
- Former une structure décisionnelle locale de façon à ce que les groupes puissent décider collectivement des affaires de la Région.
- Accomplir le travail de Douzième Étape qui ne peut pas être fait par les groupes, Districts, intergroupes et bureaux centraux eux-mêmes. Entre autres, notons :
  - ✓ Accessibilité
  - ✓ Bulletin régional
  - ✓ Collaboration avec les milieux professionnels
  - ✓ Correctionnel
  - ✓ Site Web informationnel
  - ✓ Services de traduction linguistique
  - ✓ Publications, incluant le Grapevine et La Viña
  - ✓ Information publique (IP)
  - ✓ Centres de Traitement

## Composition

Les serviteurs de confiance suivants font généralement partie d'une assemblée régionale :

- Les RSG qui représentent la conscience des groupes de la Région.
- Les RDR qui représentent la conscience des Districts de la Région.
- Les dirigeants régionaux élus par les RSG et les RDR pour servir la Région.
- Les présidents des comités régionaux élus par l'assemblée.
- Le délégué régional élu par l'assemblée pour représenter la conscience de la Région à la réunion annuelle de la Conférence des Services généraux.

Les réunions de l'assemblée régionale sont ouvertes à tous les membres des AA, mais le vote du groupe appartient au RSG ou en cas d'absence à son suppléant

## Adjoints

Tous les dirigeants du comité, et surtout le président devraient avoir des adjoints. Ces adjoints assurent la continuité au niveau de la Région ; ils font partie des membres votants en cas d'absence du titulaire. Les adjoints devraient participer le plus possible aux activités du comité. Les qualités des adjoints sont les mêmes que pour les postes qu'ils pourraient être appelés à assumer.

## Assemblées d'élections

Durant ces réunions spéciales, tenues tous les deux ans, le délégué est élu, habituellement en même temps que les dirigeants régionaux. La plupart du temps, aucune autre question n'est abordée. Durant une année d'élection, cette assemblée est prévue à l'automne, ce qui laisse amplement le temps au délégué et aux dirigeants régionaux élus pour se préparer à entrer en fonction au début du prochain cycle.

## Assemblées régulières (sans élection)

Ce type de réunion a lieu plusieurs fois par an et peut prendre plusieurs formes. Chaque Région décide elle-même du nombre et de l'échelonnement des réunions. Dans certaines Régions, on appelle ces réunions régulières des « ateliers » ou des « séances d'échange de vues »

Pour que les réunions soient toujours intéressantes et vivantes, certaines Régions forment un comité de l'ordre du jour, dont les dirigeants régionaux et les RSG peuvent faire partie. Certaines Régions choisissent de garder les affaires au minimum pour avoir plus de temps pour les échanges de vue et les ateliers. Des confédérés ayant beaucoup d'expérience dans les Services généraux sont parfois invités à jeter quelque lumière sur les Services mondiaux.

## Droit de vote

Les membres ayant le droit de vote aux réunions d'assemblées varient selon les Régions. En général, les dirigeants régionaux (incluant le délégué), les RSG et les RDR ont le droit de vote. Certaines Régions permettent aux Présidents des comités régionaux de voter. Habituellement, les RSG et les RDR adjoints ne votent que si leur RSG ou leur RDR n'est pas présent.

ELECTIONS	QUI VOTE
RSG	Son groupe
Président, secrétaire, trésorier et délégués du Comité	L'Assemblée régionale (RSG) et Le Comité
Correspondants régionaux	Le Comité
Administrateurs de l'Association	Les RSG et les Administrateurs de l'Association
Décisions Comité	Le Comité
Décisions et Résolutions Assemblée	L'Assemblée régionale (RSG) et le Comité
Administrateur régional	L'Assemblée régionale (RSG) et le Comité

\* Si un des membre du Comité est aussi RSG c'est son vote comme RSG de son groupe qui est privilégié

## Règles de procédure

Dans le respect de l'autonomie régionale, les règles de procédure qui suivent ne sont absolument pas obligatoires et il se peut même, dans certains cas, qu'elles soient impraticables. Il est important que chaque Région décide elle-même des procédures à suivre. Certaines Régions ont rédigé des règles de procédure couvrant tous les aspects du fonctionnement de la Région. Celles-ci sont transmises par les dirigeants régionaux sortants aux dirigeants entrants.

## Fréquence des Assemblées

La plupart des Régions tiennent quatre ou six réunions d'assemblées par année (certaines se réunissent tous les mois). Lorsque les distances à parcourir sont grandes, les assemblées peuvent avoir lieu deux fois ou même une seule fois par année, les réunions de District, auxquelles les RSG ont plus facilement accès, revêtant alors une plus grande importance.

Certaines Régions tiennent toutes leurs réunions au même endroit central, tandis que dans d'autres Régions les réunions ont lieu tour à tour dans les différents Districts.

Les assemblées peuvent durer entre une demi-journée et tout le week-end.

Le Bureau des Services généraux aime recevoir une copie des procès-verbaux régionaux, des notes prises lors des séances d'échange de vues et des ateliers, et des lettres reçues concernant les réunions.

## Activités régionales

Liste d'activités dans lesquelles la Région peut s'investir.

- Le Programme annuel de la Conférence, l'assemblée régionale jouent un rôle crucial dans le processus de communication entre le groupe et la Conférence.
- Séances d'échange de vues où tout le monde a la chance d'utiliser son expérience, sa force et son espoir pour contribuer à la discussion sur le bien-être des AA.
- Archives régionales : mettre sur pied des collections d'archives pour préserver l'histoire de la Région
- Bulletins régionaux : Publier des bulletins et lettres d'information en incluant des nouvelles locales
- Congrès : Les Congrès régionaux, provinciaux, territoriaux sont le plus souvent organisés et dirigés par des comités régionaux ou par des comités spéciaux nommés par les présidents régionaux
- Réalisation et mise à jour d'un site Web régional

## LE COMITÉ RÉGIONAL

Le Comité régional focalise son attention sur la santé de la Région et donc sur la croissance et l'harmonie au sein de l'Association. Un comité actif s'occupe de toutes sortes de problèmes reliés aux services.

## Composition

Le Comité régional est habituellement composé de tous les RDR, dirigeants régionaux et présidents des comités de service.

## Dirigeants régionaux

### Président

Les fonctions et responsabilités du président régional sont définies par la conscience de la Région qui demande entre autres :

- En qualité de leadership il doit être force de propositions
- Il veille à la mise en place des décisions prises par le Comité et en assemblée
- Il se doit de vérifier si les directives transmises par le BSG sont bien appliquées
- Présider les réunions de l'assemblée régionale.
- Consulter le Comité régional avant de fixer l'heure et la date des assemblées.
- S'assurer que les membres de l'assemblée régionale sont avisés des dates et heures des assemblées.
- Consulter les dirigeants et les membres du comité avant d'établir l'ordre du jour.
- Tenir le délégué au courant des affaires de la Région.
- S'assurer que les membres du comité sont au courant des dernières nouvelles des Services mondiaux
- Gérer et coordonner les affaires courantes et leurs suivis

### Secrétaire

Fonctions : • Rédiger et distribuer le procès-verbal des réunions régionales.

- Garder la liste d'adresses à jour et faire les envois postaux.
- Préparer des bulletins dynamiques qui inciteront les membres à participer aux réunions du comité et aux assemblées.
- Servir de liaison entre les dirigeants régionaux et les membres du comité.

## Trésorier

- Fonctions :
- Tenir à jour les dossiers financiers de la Région.
  - Faire rapport régulièrement à l'assemblée.
  - Recueillir et gérer les fonds de Septième Tradition de la Région.
  - Inciter les membres à contribuer pour soutenir les services de la Région et du BSG.
  - Se tenir au courant des considérations légales et fiscales pertinentes
  - Informer le Comité, les groupes, les districts et les intergroupes des comptes
  - Mettre à jour la page comptabilité du site régional ou le demander au Webmaster

## Autres dirigeants régionaux

Les Correspondants sont responsables des activités spéciales du comité

- Justice
- Littérature & Archives
- Relations publiques
- Permanence & Internet
- Littérature – Publications - Archives
- Santé
- Webmaster

(Descriptif des services sur le site régional Espace membres - La région - Les services en région)

## LE DÉLÉGUÉ

Les délégués régionaux sont élus pour être un leadership dans le Mouvement

En plus de la réunion annuelle de la Conférence, le délégué s'implique à tous les niveaux de la structure de la Conférence durant toute l'année. Il est en possession d'un mot de passe pour accéder au tableau de bord du BSG qui livre d'importantes informations et permet de communiquer directement avec le coordonnateur de la Conférence et les autres membres du personnel du BSG.

- Il rend compte des travaux de la Conférence aux membres du Comité régional
- Il aide la Région à stimuler l'intérêt des membres pour les postes de RSG et de RDR et pour toutes les tâches de service régionales.
- Il assiste à toutes les réunions et assemblées de service régionales et territoriales.
- Il aide le comité régional à obtenir les contributions de la Septième Tradition pour la Région,
- Il collabore avec le BSG afin d'obtenir des groupes les informations dont il a besoin pour ses fichiers et pour les sondages périodiques sur les membres des AA.
- Il visite les groupes et les Districts de la Région aussi souvent que possible.
- Il collabore étroitement avec les membres et les dirigeants du comité tout au long de l'année.

## Le RDR

Il représente les RSG de son District auprès de la Région en exprimant la conscience du District et il joue un rôle essentiel dans les Services généraux.

- Il tient régulièrement des réunions de District
- Il informe les RSG des activités de la Conférence
- Il contacte les groupes qui n'ont pas de RSG pour rétablir la communication
- Il avise les RSG du District des nouvelles publications, documents de service et des applications technologiques du BSG
- Il assiste aux réunions du Comité régional en plus des assemblées régionales

## Durée des mandats

SERVICE	Durée d'abstinence	Durée du mandat	Renouvellement
Responsable	de 4 à 5 ans	3 ans	non renouvelable
Responsable-adjoint	de 1 à 3 ans	de 1 à 3 ans	renouvelable une fois
Trésorier	de 2 à 4 ans	3 ans	non renouvelable
Trésorier adjoint	de 1 à 3 ans	1 an	renouvelable
Secrétaire titulaire	2 ans	3 ans	Pas précisé *
Secrétaire adjoint	de 1 à 2 ans	1 an	renouvelable
Délégué titulaire	de 5 ans à 6 ans	3 ans	non renouvelable
Délégué adjoint (*)	1 an à 5 ans	1 an	non renouvelable
Correspondant	2 ans	3 ans	Pas précisé *
Correspondant Ajoint	Pas précisé *		Pas précisé *

\* Pas précisé dans le manuel des services ni dans les décisions du comité et assemblée

\*\* Le délégué adjoint doit être en mesure d'aller à la conférence en cas de défaillance du délégué titulaire



## Rejoindre le Comité comme serviteur

### Descriptif et services à pourvoir

Voir sur le site internet régional [www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org](http://www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org) Espace Membres – La région



## Membres du Comité de région élus et coordonnées

Voir sur le site internet régional [www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org](http://www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org) Espace Membres – Contacts comité



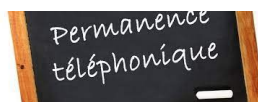
## Calendrier des réunions : Assemblée et Comité

Voir sur le site internet régional [www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org](http://www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org) Espace Membres – Planning des réunions de service



## Versement de vos contributions

Voir sur le site internet régional [www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org](http://www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org) : Espace Membres – Comptabilité



## Permanence téléphonique

Voir sur le site internet régional [www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org](http://www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org) Espace Membres – Permanence téléphonique



## Aide-mémoire du RSG

Espace Membres du site – Aide-Mémoire du RSG

## Statuts AAPDL et Assurances

Espace Membres du site – AAPDL – Statuts et Assurances

## Formulaire Création Fermeture et Modification groupe

A envoyer à chaque changement au BSG et au Secrétariat régional

Espace Membres du site [www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org](http://www.alcooliques-anonymes-paysdelaloire.org) : Formulaire Création Fermeture et Modification groupe



**Vous avez besoin de communiquer sur le site régional un évènement, un anniversaire, un changement de réunion etc...**

Une seule adresse [aapdl.webmaster@gmail.com](mailto:aapdl.webmaster@gmail.com)

